

## 2 - La Gestion Locative Adaptée (GLA)

### - Les actions de GLA -

La Gestion Locative Adaptée (GLA) consiste à pratiquer une gestion adaptée au plus près des besoins de nos locataires, tout au long de leur parcours locatif, **afin qu'ils occupent leur logement en bénéficiant de l'ensemble de leurs droits tout en respectant l'ensemble de leurs obligations.**

Concrètement, la GLA, c'est une gestion locative « classique » avec des prestations supplémentaires :

- ✓ Un accompagnement pour **l'ouverture des droits du locataire** avant la signature du bail,
- ✓ un **accompagnement spécifique à l'entrée dans le logement**,
- ✓ Un **suivi technique « rapproché »** du logement,
- ✓ Un **suivi social régulier pour anticiper les éventuelles difficultés du ménage**, et mobiliser les aides auxquelles il a droit.

En 2018, la GLA c'est :

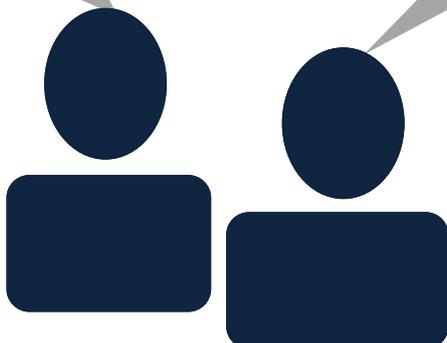
- 537 interventions techniques
- 276 visites annuelles
- 47 visites d'entrées
- 39 FLU accès
- 35 dossiers VISALE
- 26 plans d'apurements
- 23 FLU maintiens
- 8 médiations



**Notre objectif : faire en sorte que le locataire se maintienne durablement dans son logement, dans le respect de son bail.**

La GLA **sécurise le propriétaire** en favorisant le maintien dans le logement des locataires.

La GLA favorise l'**insertion sociale** des plus modestes en s'adaptant aux besoins de chacun.



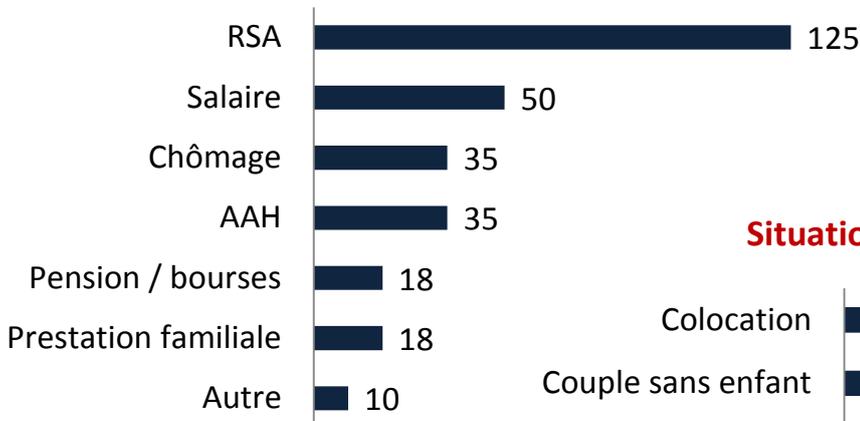
2018 en bref :

- une augmentation significative du nombre d'interventions techniques dans les logements,
- la **généralisation des « pré-états des lieux »** proposés aux locataires avant leur sortie pour les aider à rendre à un logement en bon état, et à récupérer leur dépôt de garantie.

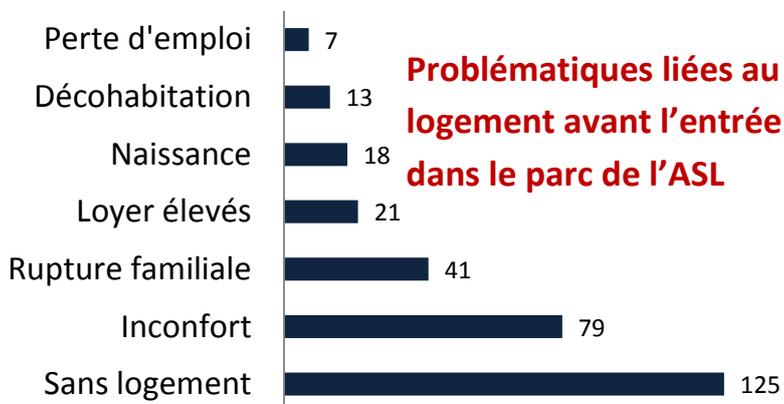
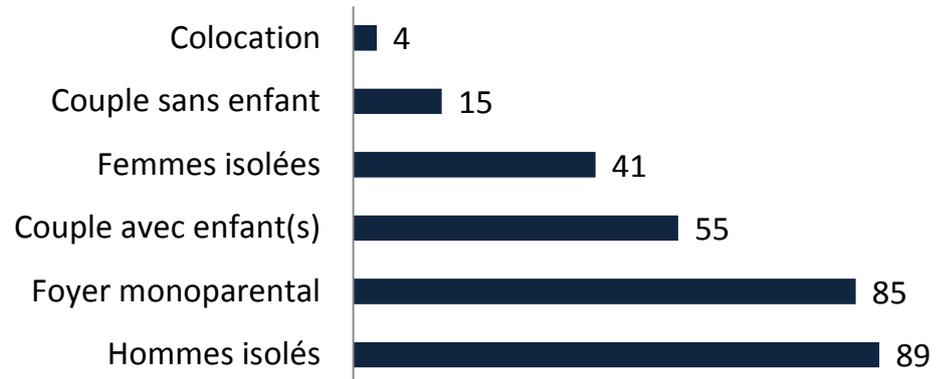
## 2 - La Gestion Locative Adaptée (GLA)

### - Les personnes logées -

#### Ressources des familles



#### Situation familiale



#### Problématiques liées au logement avant l'entrée dans le parc de l'ASL

L'évaluation sociale réalisée lors des premiers échanges et les différentes visites de logements, souvent propices aux entretiens informels, permettent d'affiner le diagnostic sur le besoin en logement exprimé par le ménage.

Les conseillères du pôle social veillent à systématiquement replacer les ménages dans un contexte de réalité. In fine, la Commission Attribution Logement évalue la cohérence des besoins exprimés et ce qu'il est possible ou souhaitable de proposer.

Dans tous les cas, **l'ASL se positionne en faveur du logement « choisi » et fait en sorte de toujours proposer plusieurs logements aux ménages**

La GLA est financée par le Département de la Loire.